



Rapport du

**PREMIER ATELIER CONSULTATIF SUR LE PARTENARIAT
STRATÉGIQUE POUR LA CRÉATION D'UN FONDS
D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR D'UNE PÊCHE DURABLE DANS
LES GRAND ÉCOSYSTÈMES MARINS EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE**

Dakar, Sénégal, 18–20 janvier 2005

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale ou le Fonds mondial pour la nature, aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO, Banque mondiale et WWF, 2005

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce rapport se réfère au premier Atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne qui s'est tenu à Dakar, Sénégal, du 18 au 20 janvier 2005. L'atelier a été considéré comme faisant partie du Projet de développement du fonds (Block B) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), intitulé «Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne» qui relève de la Banque mondiale et est exécuté conjointement par la Banque mondiale, la FAO et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Distribution:

Participants

Tous les Membres de la FAO en Afrique subsaharienne

Ministère des finances, de l'environnement et des pêches dans les pays côtiers d'Afrique subsaharienne

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO en Afrique

Centres de coordination du FEM dans les pays côtiers de l'Afrique subsaharienne

Bureaux régionaux et nationaux du WWF en Afrique subsaharienne

Bureaux nationaux de la Banque mondiale dans les pays côtiers d'Afrique subsaharienne

Banque mondiale ESSD, AFTSD et groupe des pêches

FAO; Banque mondiale; WWF.

Rapport du premier Atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins en Afrique subsaharienne. Dakar, Sénégal, 18-20 janvier 2005. Rome et Washington. 2005. 37p.

RÉSUMÉ

Le premier Atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne s'est tenu à Dakar, Sénégal, sous l'égide de la FAO, de la Banque mondiale et du Fonds mondial pour la nature (WWF), du 18 au 20 janvier 2005. Soixante-six participants provenant de 23 pays côtiers subsahariens ainsi que des représentants du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des organisations sous-régionales d'aménagement des pêcheries, des pays donateurs, des programmes des GEM, du Programme pour les moyens d'existence durables dans les pêches (PMEDP), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des trois organisateurs y participaient. La réunion a réaffirmé que la plupart des pêcheries maritimes en Afrique subsaharienne sont intensément exploitées ou sont même surexploitées et nécessitent un renforcement de la gouvernance du secteur des pêches afin d'atteindre les objectifs formulés par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) visant à assurer la durabilité des pêches et à réduire la pauvreté. Pour cela il faut que le soutien financier et technique soit intensifié. Par conséquent, la réunion a accueilli favorablement et approuvé le Partenariat stratégique en tant que mécanisme de financement utile pour aider à produire ce surcroît d'assistance.

La réunion est parvenue à un accord au sens large sur les buts et objectifs du Partenariat stratégique et sur ses principes opérationnels, de même que sur les critères d'éligibilité du projet et les types de projet auxquels le Fonds d'investissement devra apporter son soutien. De même, elle a accepté les principaux éléments de sa structure de gouvernance y compris un Comité consultatif régional (CCR) et un petit secrétariat qui devront être financés séparément. Elle a également formulé plusieurs recommandations concernant d'autres exigences qui viendront s'ajouter à celles déjà connues, au cours de sa phase d'organisation, parmi lesquelles le développement d'une stratégie de communication et l'élaboration des options pour la composition représentative du CCR et pour simplifier le cycle du projet de façon à permettre un accès rapide au financement et sa mise en œuvre prochaine. Finalement, les participants ont recommandé qu'un mécanisme de financement similaire soit instauré pour les pêches en eau douce en Afrique subsaharienne.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
OUVERTURE	1
INTRODUCTION DU CONCEPT DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE	2
L'UTILITÉ ET LE RÔLE POTENTIEL D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE EN TANT QUE MÉCANISME DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE	3
DISCUSSIONS DANS L'ENCEINTE DES GROUPES DE TRAVAIL	4
BUT ET OBJECTIFS DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE	4
TYPES DE PROJETS NATIONAUX QUI POURRAIENT ÊTRE APPUYÉS PAR LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE	5
STRUCTURE DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE	6
PRINCIPES OPERATIONNELS DU PARTENIARAT STRATÉGIQUE	6
PROJET PROCESSUS D'ÉLIGIBILITÉ	8
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATION DE PROJET	8
DÉFINITION DES PRIORITÉS	10
CYCLE DE PROJET ACCÉLÉRÉ	11
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	11
COMMUNICATION ET EFFORT DE SENSIBILISATION	11
COORDINATION ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES PROJETS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX EN COURS D'EXÉCUTION ET/OU ENVISAGÉS	12
CLÔTURE	12
ANNEXES	
A: Ordre du jour	14
B: Liste des participants	15
C: Liste des documents	24

D:	Résolution du premier Atelier consultatif du partenariat stratégique	25
E:	Communication du WWF	27
F:	Communication de la FAO	29
G:	Communication de la Banque Mondiale (en anglais)	31
H:	Communication d'ouverture par le Représentant du Sénégal	32
I:	Description du cycle du projet sur l'exemple du Partenariat stratégique pour les bassins de la mer Noire et du Danube	34
J:	Liste des éventuels indicateurs d'éléments de suivi et d'évaluation par type de projets/activités	35

Ouverture

Le premier Atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne s'est tenu à Dakar, Sénégal, du 18 au 20 janvier 2005. La liste des participants à cet Atelier de travail figure à l'Annexe B. Les documents présentés à l'Atelier figurent à l'Annexe C.

Le Dr Papa Samba Diouf souhaite la bienvenue aux participants au nom du Fonds mondial pour la nature (WWF). Il précisa que l'intérêt démontré par le WWF résulte du fait qu'un phénomène de surexploitation se développe un peu partout en Afrique, ce qui implique le renforcement de la gestion des pêches. Il affirma que les solutions à la crise, telles qu'une meilleure gouvernance et administration, l'adoption d'un système de cogestion, etc. sont ouvertes et pourraient être mises en œuvre en utilisant une méthode qui tienne compte des objectifs locaux. Il espère qu'un tel effort aboutira grâce à l'initiative du Partenariat stratégique. Le texte intégral de sa communication figure à l'Annexe E.

Monsieur A. Waly souhaite la bienvenue aux participants au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il fit remarquer que l'initiative du Partenariat stratégique était une bonne occasion pour promouvoir la viabilité des pêches, la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans la région. Les fonds proposés pourraient contribuer à renforcer les initiatives déjà existantes dans la région afin d'améliorer la gestion des pêches et d'assurer des moyens d'existence durables dans la pêche. Il conclut en disant que la FAO est heureuse de collaborer avec les pays de la région, les programmes du GEM, le WWF et la Banque mondiale, dans le cadre du développement de cette initiative et il remercia le FEM pour avoir soutenu cet effort. Le texte intégral de sa communication figure à l'Annexe F.

Monsieur François Le Gall a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Banque mondiale et remercia le Gouvernement du Sénégal pour avoir permis que cette manifestation se déroule sur son territoire. Il expliqua que la Banque mondiale a récemment mis en lumière l'importance qu'exerce une pêche durable au niveau de la réduction de la pauvreté dans bien des parties du globe. Pour cette raison, la Banque mondiale a pris l'engagement formel de se réinvestir dans le secteur des pêches pour aider les pays en voie de développement à parvenir à une meilleure gouvernance de leurs pêches. C'est dans ce contexte et en anticipant les besoins d'investissements au niveau du pays, en plus des programmes des GEM, que le secrétariat du FEM a demandé à la Banque mondiale de développer le concept d'un Partenariat stratégique pour les pays subsahariens en collaboration avec la FAO et le WWF. Il insista sur le fait que la décision de poursuivre ou non cette initiative et de décider la forme qu'elle devrait prendre revenait à cet Atelier et aux parties prenantes dans la région. Le texte intégral de sa communication figure à l'Annexe G.

Monsieur Sidy Guèye, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Economie maritime du Sénégal souhaite la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement du Sénégal. Il fit remarquer que les pêcheries étaient soumises à une très forte pression par les bateaux pratiquant la pêche artisanale et industrielle ainsi que les bateaux étrangers opérant dans la région africaine et que les répercussions de cette surexploitation pouvaient s'avérer désastreuses. Il souligna également qu'en raison du partage des ressources, les problèmes ne peuvent être résolus isolément mais nécessitent plutôt une forme de Partenariat. Pour cette raison, il fit noter que le concept de Partenariat stratégique concordait avec les vues de Maître Abdoulaye Wade,

Président du Sénégal, qui a recommandé, lors de la réunion ministérielle de NEPAD, qui s'est tenue à Dakar en octobre 2004, qu'un mécanisme de financement pour la protection et la gestion des ressources durables soit instauré. Il signala également que c'était la première fois, à l'occasion de cet Atelier, que la possibilité d'établir un mécanisme de financement durable pour les pêches dans la région était examinée. Enfin il remercia les organisateurs d'avoir choisi Dakar pour organiser le premier Atelier consultatif sur le Partenariat stratégique et déclara la réunion ouverte. Le texte intégral de sa communication figure à l'Annexe H.

Election de Monsieur Alassane Dieng comme Président de l'Atelier.

Adoption par l'Atelier de l'ordre du jour figurant à l'Annexe A.

A la requête du Président, la réunion observa une minute de silence à la mémoire des victimes du tsunami du 26 décembre 2004.

Introduction du concept de Partenariat stratégique

Monsieur François Le Gall présenta le concept de Partenariat stratégique.

Les objectifs du Partenariat stratégique sont d'encourager les stratégies et les investissements au niveau national pour leur permettre:

- d'invertir la tendance à l'épuisement des stocks dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne;
- d'aider les pays côtiers individuels bordant ces grands écosystèmes marins à rejoindre les objectifs des pêches et à supprimer la pauvreté, but que s'est fixé le SMDD, et
- de perfectionner les initiatives en cours des grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne.

Afin d'atteindre ces objectifs, le FEM créera un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne de 60 millions de dollars EU (versés en trois tranches sur une période de 10 ans). Ce fonds d'investissement sera mis à disposition pour cofinancer des projets nationaux visant à aider les pays d'Afrique subsaharienne à atteindre les objectifs fixés par le SMDD dans le domaine de la pêche durable et de l'atténuation de la pauvreté.

Le Fonds d'investissement sera cofinancé avec le Programme mondial pour les pêches (PROFISH) de la Banque mondiale; avec des prêts de l'IDA (Sub-Saharan Africa through International Development - IDA) et avec l'appui de tout autre bailleur de fonds intéressé. Le FEM ayant fixé un cofinancement dans la proportion de un à trois, le volume total des fonds anticipés du Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable était de l'ordre de 240 millions de dollars EU.

Le Partenariat stratégique sera dirigé par un mécanisme régional de consultation comprenant des représentants des divers groupes de parties prenantes parmi lesquelles des représentants des ministères compétents (tels que les pêches, l'environnement, la planification et les finances), des organismes régionaux de gestion des pêches, les grands écosystèmes marins, des groupements économiques, des organisations du secteur privé et de la société civile, des donateurs et autres, comme jugé approprié. Le Partenariat facilitera les échanges de connaissances au niveau régional et la coordination entre les investissements au niveau national.

Parmi les types de projets nationaux que le Partenariat stratégique pourrait potentiellement appuyer on peut relever par exemple:

- Les programmes de développement décidés par la communauté pour faire connaître la cogestion
- La stratégie à long terme pour l'aménagement du secteur
- Le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches
- L'établissement de réseaux efficaces de zones de pêche protégées
- La recherche de moyens de subsistance autres que les revenus des pêches

Pour conclure sa vue d'ensemble du concept, François Le Gall spécifia clairement que le dessein de la phase de planification et plus particulièrement ce premier Atelier consultatif, était de ménager une consultation largement représentative entre les parties prenantes de la région subsaharienne portant sur les objectifs du Partenariat stratégique et sur les options ayant trait à sa structure de gouvernance, pour développer des critères d'éligibilité transparents pour les types de projets nationaux qu'elle devra appuyer, pour identifier les indicateurs de suivi et d'évaluation des projets nationaux et de l'ensemble du Partenariat stratégique ainsi que le mécanisme régissant le partage des informations et des enseignements tirés, les communications et la coordination. De surcroît, la phase de planification comprend aussi la préparation de notes de concept pour les deux premiers projets nationaux qui seront financés par le Partenariat.

Au cours des discussions qui suivirent, les participants ont fait remarquer que si la présentation est claire, le concept devra être fiable et capable d'harmoniser les efforts avec les initiatives existantes telles que l'intégration des résultats du Processus africain sous la direction de NEPAD et des projets proposés dans le cadre de ce processus, de même que les programmes d'action stratégique préparés par les projets des GEM. Plusieurs participants ont redit qu'il était essentiel d'éviter la duplication des efforts et de combler les lacunes qui existent au niveau de l'exécution des efforts déjà entrepris pour améliorer la gouvernance des pêches et assurer la coordination avec les initiatives en cours et ont souligné l'importance de partager les informations et les enseignements tirés des expériences. Les participants ont aussi encouragé et placé le concept des projets nationaux (qui peuvent se transformer en projets sous-régionaux) au cœur du Partenariat stratégique, en notant que bien que les questions soient fréquentes dans toute la région, les solutions sont souvent nationales et locales. Il a par conséquent été souligné que les projets nationaux devraient coordonner leurs efforts pour, par exemple, contribuer à résoudre les problèmes de gestion des pêches transfrontalières.

L'utilité et le rôle potentiel d'un Partenariat stratégique en tant que mécanisme de financement supplémentaire

Les participants ont envisagé trois prémisses qui donnent les raisons d'être du Partenariat stratégique:

- La surpêche qui sévit dans toute la région résulte d'une mauvaise gouvernance et d'une mauvaise gestion des pêches;
- Les pays côtiers subsahariens et les gouvernements ont besoin de plus d'assistance de la part des donateurs pour atteindre les objectifs fixés par le SMDD dans le domaine de la pêche durable et de l'atténuation de la pauvreté;

- Le Partenariat stratégique est un mécanisme approprié pour susciter plus de soutien de la part des donateurs.

Les participants sont tombés d'accord sur ces trois prémisses à condition que le Partenariat stratégique s'emploie à soutenir et consolider, sans toutefois les réitérer, les initiatives existantes. Il a cependant été souligné que les 60 millions de dollars EU, étalés sur une période de 10 ans, peuvent ne pas être suffisants pour assurer aux pêches un caractère durable dans un ou deux pays individuels de la région, et encore moins dans toute la région. Alors que les participants sont tombés d'accord sur l'utilité et le concept du Partenariat stratégique et du Fonds, ils estiment qu'il devrait être plus important et exercer plus de pression pour inciter les donateurs à dégager des ressources additionnelles afin d'atteindre les objectifs.

Discussions dans l'enceinte des groupes de travail

Deux groupes de travail se sont formés au sein de l'Atelier. Le groupe de travail 1 a examiné les buts et objectifs du Partenariat stratégique, les types de projets nationaux qu'il devra soutenir et les résultats spécifiques qu'il devra chercher à atteindre.

Le groupe de travail 2 s'est penché sur l'éventuelle structure de gouvernance du Partenariat stratégique et sur les rôles et responsabilités des différents partenaires.

Les rapports des deux groupes de travail ont été présentés et discutés en séance plénière. Le texte final tel qu'approuvé en session plénière est présenté plus avant.

But et objectifs du Partenariat stratégique

But

Au sein de la région, encourager les investissements nationaux visant à: (i) renforcer les capacités des pays d'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles nécessaires afin de parvenir aux objectifs fixés par le SMDD en matière de pêche et ainsi contribuer à l'objectif de réduction de la pauvreté (par ex. réduire de moitié la proportion de la population mondiale souffrant de la faim avant 2015), et (ii) promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne. Le résultat visé serait la gestion durable des pêches dans au moins 10 pays avant 2015 et une amélioration de la contribution du secteur de la pêche à l'atteinte des objectifs du millénaire fixés par l'ONU.

Objectifs

- Encourager les investissements nationaux en vue d'aider individuellement les pays d'Afrique subsaharienne à entreprendre les réformes en matière d'administration et les ajustements sectoriels utiles pour durablement gérer les pêches et assurer une distribution équitable des bénéfices qui contribuera à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire;
- Assister individuellement les pays côtiers à construire leurs capacités pour prendre part aux projets des GEM (Grands écosystèmes marins) et à d'autres initiatives régionales ou sous régionales et ainsi participer à la mise en œuvre des mesures de gestion des écosystèmes marins et des ressources halieutiques transfrontalières qui

seraient les plus appropriées à l'échelle de la sous-région (par ex. évaluation sous-régionale, systèmes de contrôle et de surveillance, capacité de gestion des pêches, initiatives de recherches sous-régionales, réseaux d'aires marines protégées, etc.); et

- Promouvoir les échanges d'expériences et d'informations ainsi que le renforcement des capacités au niveau régional pour s'assurer que les leçons des succès et des échecs d'un pays et des investissements faits au niveau d'un GEM sont correctement vulgarisées.
- Fournir un appui financier direct au secteur de la pêche afin d'atteindre les objectifs relatifs au développement durable des pêcheries et à la réduction de la pauvreté.

Types de projets nationaux qui pourraient être appuyés par le Partenariat stratégique

L'Atelier est convenu que les projets nationaux qui seront appuyés par le Partenariat stratégique aborderont les thèmes suivants:

- Une stratégie à long terme
- Une meilleure gouvernance des pêches
- La création d'un cadre administratif et légal efficace, le renforcement des capacités
- Le renforcement des capacités pour la négociation des accords de pêche
- Des mesures pour augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques
- Des mesures de cogestion
- Le développement des capacités des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche pour participer aux activités de cogestion.
- Des mesures en matière de gestion des droits d'accès
- Des mesures d'application des lois concernant le contrôle, la surveillance, le suivi et l'évaluation dans le secteur des pêches
- Lorsque des problèmes de surcapacité existent, des mesures de réduction des capacités de pêche
- Des réseaux d'aires protégées marines efficaces assurant des bénéfices aux communautés côtières
- La promotion de la conservation des zones écologiquement importantes pour les pêcheries
- La promotion de sources de revenus alternatives
- Le renforcement des capacités de recherche, d'aménagement et de gestion des pêches
- L'évaluation des ressources halieutiques
- Le renforcement des capacités en communication (IEC)
- Le renforcement des capacités des administrations des pêches
- Le renforcement des capacités de la société civile
- La préservation des espèces menacées
- La réduction des prises accessoires
- L'appui aux exportations et à l'amélioration de la qualité des produits halieutiques
- L'intégration de la pêche aux stratégies de lutte contre la pauvreté
- L'amélioration de la viabilité financière du secteur des pêches
- La réduction des incidences négatives des autres secteurs sur la pêche
- La promotion de la gestion intégrée
- Des mesures de développement de la pêche dans les pays où les ressources halieutiques sont sous-exploitées
- La réduction des pertes après capture

- L'amélioration de la sécurité en mer
- La préservation de l'environnement marin.

En outre, l'Atelier est convenu que les projets liés aux estuaires, lagons, zones humides et autres habitats qui contribuent aux pêches maritimes soient éligibles aux financements du Partenariat stratégique de même que les projets liés à la diversification des moyens d'existence, y compris l'aquaculture durable, de manière à réduire la dépendance vis-à-vis des ressources halieutiques limitées.

Structure du Partenariat stratégique

Les participants sont conscients du fait qu'il existe une multitude de structures régionales et sous-régionales d'appui aux pêches durables en Afrique subsaharienne et qu'il est par conséquent nécessaire de créer des synergies et d'éviter toute duplication de mandats et d'activités.

Un consensus a été atteint sur les principes qui régiraient le fonctionnement de la structure du Partenariat:

- Structures gérées par les pays et les acteurs, dans lesquelles les directives pour le développement et la mise en œuvre du Partenariat viennent de la région;
- Transparence, étant donné que les critères qui définiront l'accès aux fonds pour les projets et les pays devront être accessibles à tous, les processus de sélection devront également être transparents;
- Inclusion, le Partenariat sera ouvert à toute partie intéressée;
- Collaboration et complémentarité avec les initiatives existantes; et
- Responsabilité: les partenaires engagés dans le Partenariat seront responsables des actions et des projets du Partenariat.

L'Atelier s'est posé la question de savoir si l'une des structures régionales ou sous-régionales existantes pouvait être utilisée comme structure du Partenariat stratégique proposé. Il en a conclu que si plusieurs de ces entités auraient mérite à participer à l'administration de la structure de gouvernance du Partenariat stratégique, leurs mandats n'étaient pas conçus pour gouverner le mécanisme de financement envisagé pour des investissements nationaux. De plus, il a été reconnu que la gouvernance du Partenariat stratégique aurait un caractère temporaire qui le différencierait, par exemple, des organisations régionales ou sous-régionales de gestion des pêches.

L'Atelier a donc conclu qu'il était nécessaire de doter le Partenariat stratégique de sa propre structure de gouvernance, aussi bien au niveau national que régional. La structure de niveau national devrait permettre la participation des parties prenantes nationales y compris les ministères concernés, le secteur privé, la société civile et ses organisations.

La structure de niveau régional serait au mieux représentée par un Comité consultatif régional. Pour en assurer le fonctionnement efficace et toute la flexibilité requise, le nombre de représentants devrait être limité tout en permettant la meilleure représentativité possible de toutes les catégories représentées ainsi qu'un équilibre entre les niveaux régionaux et sous-régionaux. L'Atelier considère qu'une participation tournante pourrait par exemple répondre à ces exigences d'efficacité, de représentativité et de flexibilité. Le Comité consultatif régional pourrait inclure des représentants de Gouvernements, des diverses organisations

régionales et sous-régionales, des organisations non-gouvernementales et de la société civile nationales et régionales, des agences techniques spécialisées régionales et internationales, ainsi que des bailleurs de fonds. Ce Comité consultatif régional devrait être appuyé par un petit Secrétariat.

Le Groupe de travail recommande qu'un financement spécifique soit assuré pour la structure de gouvernance du Partenariat stratégique.

Les responsabilités et les fonctions du Comité consultatif régional devraient lui permettre:

- D'assurer que les projets nationaux soient en accord avec les décisions et les recommandations des organisations régionales de gestion des pêches et en appui aux objectifs régionaux arrêtés d'un commun accord
- De promouvoir la coordination sous-régionale, par exemple avec les organismes régionaux de gestion des pêches, avec les projets sur les GEM financés par le GEF
- D'assurer la cohérence entre les projets nationaux appuyés par le Partenariat
- De donner un avis sur chaque proposition de projet
- De permettre des évaluations et des analyses indépendantes des projets
- D'identifier des synergies et de vulgariser des expériences communes qui pourraient être partagées par différents projets
- De développer des stratégies de réplication pour les autres projets de la région¹
- D'aider les pays à mobiliser des financements complémentaires.

L'Atelier recommande que les organisateurs engagent un consultant qui se chargera d'élaborer la structure de gouvernance du Partenariat stratégique en proposant plusieurs options en ce qui concerne la composition et la représentativité, le principe de rotation, les fonctions et le budget nécessaires à cette structure. Le travail du consultant devra être finalisé à temps afin que les gouvernements et les parties prenantes puissent en discuter en interne et passer en revue les différentes options proposées préalablement au second Atelier consultatif.

Principes opérationnels du Partenariat stratégique

Les participants prirent note du rapport du groupe indépendant d'experts pour développer les critères d'éligibilité, qui s'est réuni à Nairobi, Kenya du 5 au 7 janvier 2005. Le comité d'experts a développé une série de principes opérationnels qui ont fait l'objet de débats et qui ont été amendés par l'Atelier consultatif. Les 10 principes opérationnels acceptés d'un commun accord, listés ci-dessous, devront être utilisés pour éclairer la formulation et l'évaluation des projets proposés pour financement par le Partenariat stratégique.

1. Le Partenariat s'assurera de la cohérence et de l'harmonie entre les stratégies du secteur des pêches et les politiques et stratégies nationales plus générales en matière de développement et contribuera à la lutte contre la pauvreté.
2. Le Partenariat facilitera et renforcera la coopération régionale dans le domaine de la mise en œuvre et de la gestion des programmes et des activités de pêche durable, de manière à utiliser au mieux les ressources financières et administratives disponibles.
3. Le Partenariat créera des possibilités de garantir, à long terme, les moyens d'existence et la parité hommes-femmes au sein des communautés côtières, même en dehors du secteur des pêches.

¹ Cette fonction pourrait être assurée par une composante spécifique du Partenariat stratégique pour laquelle un financement spécifique devra être identifié.

4. Le Partenariat aidera les pays à renforcer les capacités des institutions publiques, des associations communautaires et de la société civile afin de garantir la bonne gestion, la productivité et la garantie de l'état de santé des pêches.
5. Le Partenariat aidera les pays à régler les problèmes ayant trait à la surexploitation des pêches, ce qui passe notamment par l'élaboration de plans de redressement, une approche écosystémique de la gestion des pêches et des solutions de substitution aux pêches de capture.
6. Le Partenariat renforcera la capacité nationale à conserver les habitats essentiels et les espèces menacées et surexploitées dans les eaux des pays côtiers d'Afrique subsaharienne.
7. Le Partenariat aidera les pays à ouvrir des perspectives commerciales durables pour le secteur de la pêche.
8. Le Partenariat renforcera la capacité des pays à fournir des structures de gestion transparentes et propices à la collaboration, qui bénéficieraient d'un large engagement de la part des parties prenantes, notamment sur le plan de la participation des communautés.
9. Le Partenariat permettra aux pays de concrétiser et de préserver la sécurité alimentaire, entre autres en renforçant la disponibilité d'aliments à base de poisson.
10. Le Partenariat fera en sorte que les projets nationaux s'inscrivent dans la lignée des instruments internationaux existant dans les domaines de la pêche durable et de la lutte contre la pauvreté, y compris le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, le Plan de mise en œuvre du SMDD et les conventions de Nairobi et d'Abidjan. Les projets devraient, de surcroît, compléter le travail mené actuellement dans le cadre des programmes régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme partie intégrante de l'agenda du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

Projet Processus d'éligibilité

L'Atelier a approuvé la recommandation du groupe indépendant d'experts selon laquelle, indépendamment de la source de financement, toute proposition de projet ou tout concept devra observer les 10 principes opérationnels pour avoir le droit d'entrer dans le «processus d'éligibilité» du Partenariat stratégique. Toutes les propositions de projet ou tous les concepts devraient avant tout servir à accroître la contribution des pêches maritimes en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le domaine de la pêche durable et de l'atténuation de la pauvreté.

Critères d'éligibilité pour les documents d'information de projet²

L'Atelier a approuvé, après avoir apporté quelques légères modifications, les critères d'éligibilité développés par le groupe indépendant d'experts. Tous les documents d'information de projet devront être conformes aux critères d'éligibilité du Partenariat (A1 à A10 du tableau 1 ci-dessous) qui reposent sur les principes opérationnels.

Les projets proposés qui relèvent uniquement du type ou de la catégorie "durabilité" et "diversité biologique" sont susceptibles de bénéficier des fonds du FEM au titre des

² Un document d'information de projet est une proposition complètement élaborée soumise pour approbation.

programmes d'opérations n° 2 et n° 8. De tels projets ou éléments de projet doivent donc satisfaire aux critères du Partenariat, aux critères généraux du FEM (c'est-à-dire, les critères transversaux B.1 à B.3), ainsi que sur les critères propres à ces deux programmes d'opérations. (C.1 à C.3 ou D.1 à D.4).

Pour les projets ou éléments de projet traitant d'autres thèmes dans le cadre des principes opérationnels du Partenariat, les critères du programme d'opérations du FEM ne sont pas obligatoires s'ils ne font pas l'objet d'une demande de financement par le FEM.

Tableau 1 Critères d'éligibilité pour les documents d'information de projet

Applicabilité	Critère
A. Critères fondés sur les principes opérationnels du Partenariat	A.1 Les stratégies du secteur des pêches contribuent au développement national et à la lutte contre la pauvreté (voir également B. 5)
	A.2 Renforce la coopération régionale
	A.3 Traite les questions des moyens d'existence à long terme et de la parité hommes-femmes au sein des communautés côtières
	A.4 Contribue au renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles
	A.5 Prend en considération la surexploitation des pêches
	A.6 Assure la conservation des habitats essentiels et des espèces menacées
	A.7 Ouvre des perspectives commerciales durables
	A.8 Encourage des structures de gestion transparentes et propices à la collaboration
	A.9 Garantit la sécurité alimentaire
	A.10 S'intègre dans le cadre des instruments internationaux et régionaux pertinents
B. Critères transversaux	B.1 Description claire des buts, objectifs et résultats escomptés du projet
	B.2 Capacité à créer un effet de levier sur l'assistance au développement
	B.3 Capacité de réalisation sur place et/ou mise en œuvre
	B.4 Potentiel de répliation
	B.5 Conforme aux accords, plans et politiques à l'échelon national
	B.6 Contient des éléments de suivi-évaluation et d'établissement de rapport adéquats
	B.7 Accès et transfert de technologie
	B.8 Avantages du projet démontrables en matière de durabilité
	B.9 Elaboration de mécanismes de mise en œuvre innovants
	B.10. Désignation des parties prenantes et description de leur engagement dans la conception et la réalisation
	B.11 Intégration de la dimension sociale, surtout la pauvreté
	B.12 Plan de financement (incluant les coûts initiaux, les instruments, etc.)
	B.13 Solution économique et efficace aux problèmes traités

C. Eaux internationales (PO8)	C.1 Répond à une menace transfrontière
	C.2 Gravité reconnue de la menace
	C.3 Menace potentiellement irréversible
D. Biodiversité (PO2)	D.1 Répond à une priorité nationale et aux obligations de la CDB
	D.2 Améliore la gestion de l'écosystème national
	D.3 Encourage l'exploitation durable de la diversité biologique
	D.4 Conservation et exploitation durables des espèces endémiques

Définition des priorités

Les participants se sont concertés pour savoir si des critères spécifiques seraient appliqués pour conférer un ordre de priorité aux documents d'information de projet susceptibles d'être financés par le Fonds d'investissement du Partenariat stratégique. Il a été reconnu que le cycle du projet dans son ensemble, depuis la toute première note de concept jusqu'à son achèvement et l'approbation des documents d'information de projet est un exercice délicat qui, généralement, prend beaucoup de temps et qui, de plus, exige que le rapport du cofinancement du FEM, fixé à 1 pour 3, soit respecté (ce qui signifie que pour chaque dollar EU financé par le FEM, 3 dollars EU doivent provenir d'autres sources de financement). Par conséquent, le besoin d'un ordre de priorité des projets peut s'avérer plus théorique que pratique.

Les participants ont également pris bonne note de l'exemple du Partenariat stratégique du bassin de la Mer noire et du Danube. Dans le cadre de ce Partenariat, les dotations du FEM ne sont pas réservées à un pays particulier ou à un projet spécifique, et tous les pays éligibles ont une chance égale de bénéficier d'une allocation au Fonds d'investissement sur la base du "premier arrivé, premier servi".

L'Atelier est convenu que tous les documents d'information de projet soumis par des Etats côtiers soient examinés en fonction de leur intérêt et soient encouragés à soumettre des propositions de projet. Les documents d'information de projet soumis par des Etats côtiers sont examinés en fonction de leur intérêt. Bien qu'un consensus n'ait pas été atteint quant à savoir si, afin d'accélérer le processus d'investissement, les fonds devraient être accordés aux pays sur le mode du "premier arrivé, premier servi", conformément aux procédures normalisées de traitement des projets, l'Atelier est convenu que les éléments suivants doivent être pris en considération si et lorsqu'un ordre de priorités s'avère nécessaire dans le cadre de la procédure d'approbation:

- les pays présentent des propositions coordonnées et harmonisées qui contribueront au renforcement de la coopération régionale;
- capacité de reproduction et effet de modèle;
- équilibre régional;
- degré de respect des critères du Partenariat.

Cycle de projet accéléré

Les participants ont considéré le cycle de projet accéléré tel que figurant dans l'exemple du Partenariat stratégique appliqué au bassin de la Mer noire et au Danube (Annexe I). En tenant compte du fait que dans le cas du Partenariat stratégique en Afrique subsaharienne, le Comité consultatif régional introduirait une phase de révision additionnelle jugée essentielle dans le cycle du projet, l'Atelier a recommandé que les organisateurs élaborent des options pour simplifier le cycle du projet de manière à permettre un accès rapide au financement et la mise en œuvre rapide du projet.

Les participants ont souligné que le rapport de cofinancement de l'ordre de 1 à 3 freinerait certainement plus l'accès rapide au financement que les exigences typiques du cycle du projet. Pour cette raison, l'Atelier a recommandé au FEM, de manière à faciliter l'accès des pays au fonds, qu'il considère la possibilité de réduire le ratio de cofinancement actuellement fixé à 1 pour 3 et le porte à 1 pour 2 et qu'en conséquence le montant total du fonds fixé à 60 millions de dollars EU soit également augmenté.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les participants ont examiné les types d'indicateurs de suivi et d'évaluation permettant d'évaluer tant les impacts des projets individuels nationaux que l'impact global du Partenariat stratégique. Il est à noter que les indicateurs spécifiques au niveau d'un projet devront dériver des buts, objectifs et résultats attendus des projets nationaux. Lorsque cela est possible, les indicateurs devraient chercher à mesurer les résultats des projets plutôt que les niveaux d'intrants fournis.

Sur la base des types de projet que le Partenariat stratégique devrait soutenir, l'Atelier a élaboré une liste d'indicateurs éventuels et a recommandé aux organisateurs de les développer en vue de leur soumission au second Atelier consultatif. La liste des éventuels indicateurs de suivi et d'évaluation est donnée à l'Annexe J.

Communication et effort de sensibilisation

Les participants ont souligné l'importance de la stratégie de communication pour le Partenariat dans son ensemble de même que pour les projets nationaux individuels. L'Atelier a recommandé que:

- i) Le Partenariat stratégique développe une stratégie de communication destinée à appuyer l'effort de sensibilisation en ce qui concerne l'importance d'assurer un caractère durable aux pêches et ses liens avec la réduction de la pauvreté;
- ii) Les projets éligibles englobent les activités adéquates pour susciter une plus grande prise de conscience parmi les parties prenantes en ce qui concerne l'importance d'assurer un caractère durable aux pêches; et
- iii) Les organisateurs préparent un bref document de base sur l'état des communications qui devra être élaboré et discuté à l'occasion du second Atelier consultatif.

Afin d'orienter les trois organisateurs, l'Atelier énumère ci-dessous les éléments à prendre en considération dans l'élaboration de la stratégie de communication:

- Campagnes d'information en étroite collaboration avec les communautés locales
- Journées dédiées à des thèmes spécifiques
- Site Web
- Séminaires d'information
- Sensibilisation au niveau communautaire
- Mise au point d'affiches pour appuyer l'effort de sensibilisation
- Programmes d'alphabétisation pour susciter les prises de conscience
- Dialogue soutenu entre les pêcheurs artisanaux et industriels
- Collaboration avec les agences et départements chargés de la programmation du développement
- Moyens de communication (adaptés à chaque niveau) pour chacun des projets
- Récompenses et prix pour encourager la compétition

Coordination et collaboration avec d'autres projets bilatéraux et multilatéraux en cours d'exécution et/ou envisagés

Les participants ont insisté sur le fait que le Partenariat stratégique doit établir un système de collaboration et de coordination avec les initiatives envisagées dans la région de manière à créer des synergies et à éviter les répétitions. Pour obtenir un bon niveau de coordination et de bonnes synergies, l'Atelier propose:

- d'organiser des forums (par exemple des Ateliers de travail, des séminaires, etc.) pour discuter et échanger les enseignements tirés des expériences
- de s'organiser avec les programmes et projets existants
- de travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales concernées
- de former des groupements thématiques avec le secteur des pêches des agences donatrices

Clôture

Les participants ont adopté la Résolution figurant à l'Annexe D d'un commun accord.

Les représentants des trois organisations partenaires, Tom Grasso, François Le Gall et Rolf Willmann, respectivement du WWF, de la Banque mondiale et de la FAO, ont remercié les participants de leur participation et des discussions fructueuses qu'ils ont animées et leur ont souhaité un bon retour dans leurs pays. Ils ont également exprimé leur gratitude au pays hôte, aux organisateurs pour les mesures adoptées afin d'assurer le bon déroulement de la conférence et aux interprètes pour leur bon travail. Pour terminer, ils ont remercié Alassane Dieng d'avoir assumé la présidence de l'Atelier d'une manière efficiente ainsi que le Dr Papa Samba Diouf et Monsieur Munesh Munbodh d'avoir fait preuve d'une grande compétence dans leurs fonctions de présidents des groupes de travail.

Monsieur Alassane Dieng conclut cet Atelier de travail en disant qu'il a représenté une étape importante dans le processus de constitution d'un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable qui apportera un soutien décisif aux pays côtiers de la région subsaharienne. Il remercia les participants de leur contribution à cet Atelier, jugée de grande utilité, et leur souhaita un bon retour dans leurs pays respectifs.

ANNEXE A

Ordre du jour

- 1 Ouverture
- 2 Election des présidents
- 3 Présentation du concept du Partenariat stratégique
- 4 Buts et objectifs du Partenariat stratégique
- 5 Types de projets nationaux que le Partenariat stratégique devra soutenir
- 6 Structure de gouvernance du Partenariat stratégique
- 7 Principes opérationnels et critères d'éligibilité
- 8 Indicateurs de suivi et d'évaluation
- 9 Communication et effort de sensibilisation
- 10 Coordination et collaboration avec d'autres projets bilatéraux et multilatéraux en cours d'exécution et/ou envisagés

ANNEXE B**Liste des participants****AFRIQUE DU SUD**

André SHARE
 Director Resource Management and
 Allocations, Marine and Coastal
 Management, Department of
 Environmental Affairs and Tourism
 Private Bag x 2, Rogge Bay
 8012 Cape Town
 Tél.: (27) 21 402 3019 / 402 35 52
 Fax: (27) 21 421 36 70
 Email: ashare@deat.gov.za

CAMEROUN

Raymond Jean-J. SANZHIE BOKALLY
 Secrétaire exécutif de la Caisse de
 développement de la pêche maritime
 BP 1846 Douala
 Tél.: (237) 342 40 64
 Fax: (237) 342 40 64

COMORES

Youssef Ali MOHAMED
 Directeur national adjoint des ressources
 halieutiques et chef du service
 planification et études
 Direction nationale des ressources
 halieutiques
 BP 41 Moroni
 Tél.: (269) 750 013/735 630
 Fax: (269) 735 630
 Email: dg.peche@snpt.km;
ozone.comores@snpt.km

CONGO

Apollinaire NGOUEMBE
 Directeur Général de la pêche
 Brazzaville
 BP 1650
 Tél.: (242) 558 08 22 / 810 097
 Fax: (242) 81 45 13
 Email: ngouembe@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

Séraphin NADJE DEDI
 Ingénieur des eaux et forêts
 Directeur des productions halieutiques
 Ministère de la production animale et
 des ressources halieutiques
 Tél.: (225) 21 35 61 69
 Fax : (225) 21 35 04 09
 Email: dphci@yahoo.fr

Yékéléya COULIBALY (Dr)
 Vétérinaire inspecteur
 Sous-directrice à la Direction de la
 planification et des programmes
 Ministère de la production animale et
 des ressources halieutiques
 Tél.: (225) 20 21 88 75
 E-mail: yekcoul@yahoo.fr

DJIBOUTI

Ibrahim Elmi MOHAMED
 Directeur de la pêche
 BP 2277
 Djibouti
 Tél.: (253) 357 818
 Mobile: (253) 812 875
 Fax: (253) 357 850
 Email: ibrahimelmi@voila.fr

ÉRYTHRÉE

Andom GHEBRETINSAE
 Director General
 Fisheries Resources Regulatory Services
 Department
 P.O. Box 27
 Asmara
 Tél.: (291) 1 552 935
 Fax: (291) 1 552 177
 Email: andom20042000@yahoo.com

FRANCE

Eric LE BRUN
 Conseiller technique
 Ministère de l'économie maritime
 Building administratif (4ème étage)
 BP 2014
 Dakar, Sénégal
 Tél.: (221) 822 62 45
 Fax: (221) 842 30 67
 Email: e_lebrun@yahoo.fr

Jean Philippe LARTIGUE
 Conseiller technique du ministre de la
 pêche et de l'aquaculture
 SCAC
 Ambassade de France
 BP 570
 Conakry
 Tél.: (224) 45 42 43
 Fax: (224) 41 36 60
 Email: minipaq.jpl@biasy.net

Philippe REMY
 Conseiller régional
 Développement rural environnement
 pêche
 SCAC
 Ambassade de France
 BP 2014
 Dakar
 Tél.: (221) 839 53 24
 Fax: (221) 839 53 59
 Email: philippe.remy@diplomatie.gouv.fr

GABON

Christian NGWE ASSOUMOU (Dr)
 Vétérinaire Inspecteur
 Chef de service
 Direction Générale des pêches et des
 l'aquaculture
 Ministère de l'économie forestière, des
 eaux, de la pêche, de l'environnement,
 chargé de la protection de la nature.
 Libreville
 Tel: +241.76.80.09
 ou +241.06.24.82.21
 e.mai: lengosey@yahoo.fr

GAMBIE

Nfamara Jerro DAMPHA
 Acting Director of Fisheries
 Fisheries Department
 6 Marina Parade
 Banjul
 Tél.: (220) 422 33 73, 992 48 34
 Fax: (220) 422 41 54
 Email: jerro@ganet.gm

GUINÉE

Sékou Mohamed CAMARA
 Directeur du Fonds de sauvegarde
 de l'environnement et point focal du
 Fonds pour l'environnement mondial
 (FEM)
 Ministère de l'environnement
 BP 761
 Conakry
 Tél.: (224) 46 81 24
 Mobile: (224) 21 10 83
 Email: sekula1@yahoo.fr

Mody Hady DIALLO
 Directeur Général adjoint du BSD
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture
 BP 307
 Conakry
 Tél.: (224) 29 44 50
 (224) 45 42 58
 Fax: (224) 41 36 60
 E-mail: modyhady@yahoo.fr

Mamadi KEITA
 Conseiller économique du Ministre
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture
 BP 307
 Conakry
 Tél.: (224) 54 79 84
 : (224) 45 42 58
 Fax: (224) 41 36 60
 E-mail: modyhady@yahoo.fr

GUINÉE-BISSAU

M. Malam MANE
 Directeur de la pêche artisanale
 Ministère de la pêche
 BP 102
 Bissau
 Tél.: (245) 206 393 ; (245) 201 699
 Mobile: (245) 720 55 45
 Fax: (245) 202 580

Djibril BALDE
 Conseiller technique
 Ministère de la pêche
 BP 102
 Bissau
 Tél.: (245) 20 16 99
 (245) 25 50 42
 E-mail: dimam2003@yahoo.com.br

KENYA

Samuel GITAHU
 Wetlands Coordinator
 National Environment Management
 Authority (NEMA)
 P.O. Box 67839
 Nairobi 00200
 Tél.: (254) 20-60 55 31
 Fax: (254) 20-60 55 31
 Email : samgitahi@yahoo.com
sgitahi@nema.go.ke

LIBÉRIA

J. Frederick SEILAY
 Director of National Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 10-9110
 Monrovia
 Tél.: (231) 226 399
 Fax: (231) 227 365

MAURITANIE

Sidina Ould CHEIKHNA
 Conseiller technique du Ministre des
 pêches et de l'économie maritime –
 MPEM
 BP 137
 Nouakchott
 Tél.: (222) 641 15 36
 (222) 529 14 37
 Fax: (222) 525 31 46
 Email: Ouldcheikhna_sidina@yahoo.fr
sidina@mpem.mr

Oumar Sada KELLY
 Directeur de la promotion de
 l'investissement privé
 Ministère des affaires économiques et du
 développement
 Nouakchott
 Tél.: (222) 529 04 35
 (222) 525 22 06
 Fax: (222) 529 04 35
 Email: DGUI@mauritania.mr

Ahmed Salem Ould BOUHEDA
 Banque centrale de Mauritanie
 BP 623 Nouakchott
 Tél.: (222) 630 91 22
 Fax: (222) 529 14 35
 Email : bouheda@bcm.mr

MAURICE

Munesh MUNBODH
 Chief Fisheries Officer
 Ministry of Fisheries
 4th Floor
 LIC Building
 John Kennedy Street
 Port Louis
 Tél.: (230) 2112451
 Fax: (230) 2081929
 E-mail: mumunbodh@mail.gov.mu

NIGÉRIA

G.T. IRELE
 Director
 Planning, Research and Statistics
 Federal Ministry of Finance
 Abuja
 Tél.: (234) 9 234 46 86
 Fax: (234) 9 234 09 32

NORVÈGE

Tore Strømme
 Institute of Marine Research (IMR)
 P.O. Box 1870
 5032 Bergen
 Tél.: (47 55) 238517
 Fax: (47 55) 238579
 Email : tore@imr.no
tore.stroemme@imr.no

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Aida D'ALMEIDA (Ms)
 Gestionnaire des ressources maritimes
 Chargée du département de la recherche
 scientifique
 Direction de la pêche
 Ministère de l'agriculture, du
 développement rural et de la pêche
 BP 59
 Sao Tomé
 Tél.: (239) 22 20 91
 Mobile: (239) 90 33 96
 Fax: (239) 22 28 28
 Email : aidadalmeida@yahoo.com.br

SÉNÉGAL

Modou KHOULE (M.)
 Chargé du secteur de la pêche
 Direction de la coopération économique et
 financière du MEF
 Ministère de l'économie et des finances
 Tél.: (221) 822 12 67
 Mobile: (221) 558 93 27
 Fax: (221) 822 12 67
 Email : modouk@caramail.com

Alassane DIENG
 Gestionnaire des ressources maritimes
 Direction des pêches maritimes
 Ministère de l'économie maritime
 1, Rue Joris
 BP 289
 Dakar
 Tél.: (221) 823 01 37
 Mobile: (221) 542 45 36
 Fax: (221) 821 47 58
 E-mail: alassane_dieng@hotmail.com
Dopm@sentoo.sn

Elimane BA
 Chef de la Division études d'impacts,
 Prévention et lutte contre les
 pollutions et nuisances
 Direction de l'environnement et des
 établissements classés,
 Ministère de l'environnement et de la
 protection de la nature
 106, Rue Carnot
 Dakar
 Tél.: (221) 821 07 25 / 538 90 14
 Email: elimanel2003@yahoo.fr

Fatou SAMB (Ms)
 Direction des parcs nationaux
 Chef Division formation et communication
 BP 5135
 Dakar Fann
 Tél.: (221) 832 23 09
 Fax: (221) 832 23 11
 Email: dpn@sentoo.sn

Mbarack DIOP
 Coordonnateur national
 GIRMaC
 Direction des parcs nationaux
 Parc zoologique et forestier de Hann
 BP 5135
 Dakar
 Tél.: (221) 859 01 51
 Fax: (221) 832 58 11
 Email: biomarine@sentoo.sn

Youssoupha MBENGUE
 Expert en information et communication
 GIRMaC
 Direction des parcs nationaux
 Parc zoologique et forestier de Hann
 BP 5135
 Dakar
 Tél.: (221) 859 01 51
 Fax: (221) 832 58 11
 Email: biomarine@sentoo.sn

Modou THIAM
 Expert en aménagement des pêches
 GIRMaC
 Direction des parcs nationaux
 Parc zoologique et forestier de Hann
 BP 5135
 Dakar
 Tél.: (221) 859 01 51
 Fax: (221) 832 58 11
 Email: biomarine@sentoo.sn

SEYCHELLES

Michel MARGUERITE
 Principal Economist
 Seychelles Fishing Authority (SFA)
 P.O. Box 449
 Fishing Port – Mahé
 Tél.: (248) 670 300
 Fax: (248) 224 508
 Email: mmarguerite@sfa.sc

SIERRA LEONE

Mr Winston B. GBONDO
 Assistant Director of Fisheries
 Brookfields HoTel. No.
 Jomo Kenyatta Road
 Freetown
 Tél.: (232) 22 24 04 85
 Fax: (232) 22 235 135/235 035
 E-mail : fishmare@sierratel.sl

SOMALIE

Abdirahman Jama KULMIYE
 P.O. Box 30197 GPO 00100
 Department of Zoology
 University of Nairobi
 Nairobi, Kenya
 Tél.: (254) 20 444 61 41
 Mobile: (254) 733 70 75 66
 Fax: (254) 20 44 46 141
 Email : akulmiye@uonbi.ac.ke

TANZANIE (Rép. Unie de)

Harold Simon MONGI
 Principal Fisheries Officer
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resources and
 Tourism
 P.O. Box 2462
 Dar-Es-Salam
 Tél.: (255) 22 212 29 30/211 61 62
 Fax: (255) 22 2110352
 E-mail: fisheries@accesstanzania.com

TOGO

Kossi Maxoe SEDZRO
 Ingénieur agronome, statisticien des
 pêches, Chef Division promotion des
 pêches et aquaculture, Ministère de
 l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
 BP 1095 Lomé
 Tél.: (228) 221 3470
 Fax: (228) 221 7120
 Email: peche@laposte.tg
Ksedzro69@hotmail.com

**ORGANISATIONS SOUS-
RÉGIONALES**

COREP

Baptême François NDOUNGA
 Secrétaire général du Comité régional des
 pêches du Golfe de Guinée (COREP)
 BP 161
 Libreville, Gabon
 Tél.: (241) 214 825
 Fax: (241) 744 609
 Email : ndoungabapteme@yahoo.fr

CSRP

Ciré Amadou KANE
 Secrétaire permanent de la Commission
 sous-régionale des pêches
 BP 137
 Dakar, Sénégal
 Tél.: (221) 834 55 80
 Fax: (221) 834 44 13
 E-mail : csrp@sentoo.sn

Joseph CATANZANO
 Consultant FAO/CSRP
 Institut du développement durable et
 des ressources aquatiques (IDDRA)
 135 rue Nivose
 1 Les Terrasses de Marianne
 34000 Montpellier
 France
 Tel. No. : (33) 04 67 99 67 66
 Fax: (33) 04 67 64 61 44
 Email : catanzano@iddra.org

**PROGRAMMES DES GRANDS
ÉCOSYSTÈMES MARINS**

BCLME

Michael O'TOOLE (Dr)
 Chief Technical Advisor
 Benguela Current Large Marine Ecosystem
 (BCLME) Programme, Hidas Centre
 Comer of Sam Njuoma & Nelson Mandela Ave.
 Klein Windhowek
 Windhoek
 Namibia
 Tél.: (264) 61 246 948
 Fax: (264) 61 246 803
 Email: otoole@bclme.un.na

CCLME

Dora BLESSICH (Ms)
 Consultant - Fisheries Project Operations
 FAO/ Canary Current Large Marine
 Ecosystem Project
 Fisheries Department
 Food and Agriculture Organization of the
 United Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italy
 Tél.: (39) 06 570 56 923
 Fax: (39) 06 570 53 020
 Email: dora.blessich@fao.org

GCLME

George WIAFE
 Guinea Current Large Marine Ecosystem
 Department of Oceanography & Fisheries
 University of Ghana
 P.O. Box LG 99
 Legon
 Ghana
 Tél.: (233) 21 513 263
 Mobile: (233) 24 465 74 75
 Fax: (233) 21 502 701
 Email: wiafeg@ug.edu.gh

**ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**

BANQUE MONDIALE

Lidvard GRONNEVET
Senior Fisheries Specialist
Environment Department
MC5-517
The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
USA
Tél.: (001) 202 473 56 72
Fax: (001) 202 522 03 67
E-mail: lgronnevet@worldbank.org

François LE GALL
Program Manager
Région Afrique
Banque mondiale
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
USA
Tél.: (001) 202 473 03 55
Email: flegall1@worldbank.org

John VIRDIN
Operations Officer
Environmental, Rural and Social
Development
West Africa, The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
USA
Tél.: (202) 473 20 77
Fax: (202) 473 51 47
E-mail: jvirdin@worldbank.org

FAO

Germain DASYLVA
Fishery Planning Officer
FAO Regional Office for Africa
P.O. Box 1628
Accra
Ghana
Tél.: (233) 21 675 000 Extension 3207
Fax: (233) 21 668 427
Email: germain.dasyuva@fao.org

Benoît HOREMANS
Programme Coordinator
FAO-DFID Sustainable Fisheries
Livelihoods Programme (SFLP)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tél.: (39) 06 570 56 007
Fax: (39) 06 570 56 500
Email : benoit.horemans@fao.org

A.M. JALLOW
Senior Fisheries Officer
Regional Office for Africa (RAF)
FAO Building
Gamel Abdul Nasser Road
P.O. Box GP 1628
Accra, Ghana
Tél.: (233) 24 331 746
Fax: (233) 21 668 427
Email: alhaji.jallow@fao.org

Rolf WILLMANN
Senior Fishery Planning Officer
Fisheries Department
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tél.: (39) 06 570 53 408
Fax: (39) 06 570 56 500
Email: rolf.willmann@fao.org

Louise-Anne LE BAILLY (Ms)
Secretary
Fisheries Department
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tél.: (39) 06 570 52 054
Fax: (39) 06 570 56 500
Email: LouiseAnne.LeBailly@fao.org

GEF

Sara Graslund (Ms)
 Global Environment Facility (GEF)
 International Waters
 MSN G6-602
 1818 H Street, NW
 Washington, DC 20433
 USA
 Tél.: (001) 202 458 73 35
 Fax: (001) 202 522 32 40
 Email: sgraslund@thegef.org

NEPAD

Cheikh FOFANA
 Assistant au Secrétaire exécutif du
 secrétariat intérimaire du volet
 environnement du NEPAD
 (SINEPAD/Env.)
 3, Bd Djily Mbaye
 Immeuble FAHD 3ème Etage
 Dakar, Sénégal
 Tél.: (221) 842 73 11 / 649 34 68
 Email: chfofana1@yahoo.fr

Faustin MWAPE
 NEPAD AGRICULTURE UNIT
 DBSA Building
 1258 Lever Road, Headway Hill
 P.O. Box 1234, Halfway House
 1685 Midrand, South Africa
 Tél.: (270) 720 836 313
 Fax: (270) 720 836 313
 Email: faustinmwape@yahoo.com

PNUF/FEM

Abdoulaye NDIAYE
 UNDP/GEF Regional Coordinator
 Biodiv/Int'l Waters for West/Central
 Africa
 PNUD, Immeuble Faycal
 19 Rue Parchappe – BP 154
 Dakar
 Sénégal
 Tél.: (221) 849 17 78
 Fax: (221) 849 17 94
 Email: abdoulaye.ndiaye@undp.org

**ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES****FENAGIE-PÊCHE**

Hadji Amadou WADE
 Quai de Hann
 BP 20374
 Dakar-Thiaroye
 Sénégal
 Tél.: (221) 832 11 00
 Mobile: (221) 694 49 91
 Fax: (221) 826 17 62 (Privée)
 Email : fenagiepeche@sentoo.sn

UNAPEMAB-Benin

Augustin Y. AMOUSSOUGBO
 03 BP 3475 Jéricho
 R du Bénin.
 Cotonou , Benin
 Mobile: (229) 05 84 37
 Fax: (229) 33 59 96 (Direction des
 pêches)
 Email : ucnbenin@firstnet.bj (UCN)

WIOMSA

Julius FRANCIS
 Executive Secretary, Western Indian
 Ocean Marine Science Association
 P.O. Box 3298
 Zanzibar, Tanzanie
 Tél.: (255) 24 22 33 472
 Fax: (255) 24 22 33 852
 Email: Julius@wiomsa.org

WWF

Tom GRASSO
 Director of Marine Conservation Policy
 World Wildlife Fund (WWF)
 1250 24 Street NW
 Washington DC 20037-1132
 USA
 Tél.: (1 202) 778 96 04
 Fax: (1 202) 530 07 43
 E-mail: tom.grasso@wwfus.org

Jane MBENDO (Ms)
 Eastern African Marine Ecoregion
 Programme
 WWF Tanzania Programme Office
 350 Regent Estate
 P.O. Box 63117
 Dar-es-Salaam
 Tanzanie
 Tél.: (255) 22 277 53 46
 Fax: (255) 22 277 55 35
 Email : jmbendo@wwftz.org
jmbendo@yahoo.com

Papa Samba DIOUF (Dr)
 Director
 WAMER (West Africa Marine Ecoregion)
 9442 Sacré Coeur III
 PO Box 22928
 Dakar
 Sénégal
 Tél.: (221) 869 37 00
 Fax: (221) 869 37 02
 Email : psdiouf@wwfsenegal.org

Bernard CODOU DIOH (Dr)
 Fisheries Agreements Programme Officer
 Chargé de Programme accord de pêche
 WAMER (Western African Marine
 Ecoregion)
 9442, Sacré Coeur III
 Box 22928
 Dakar, Sénégal
 Tél.: (221) 869 37 00
 Fax: (221) 869 37 02
 Email : bdioh@wwfsenegal.org

Lyne LAROCHELLE (Ms)
 Chargé de Communication
 WAMER (Western African Marine
 Ecoregion)
 9442, Sacré Coeur III
 Box 22928
 Dakar
 Sénégal
 Tél.: (221) 869 37 00
 Fax: (221) 869 37 02
 Email : Llarochelle@wwfsenegal.org

INTERPRÈTES

Momar Khary DIAGNE
 BP 5138 Fann
 Dakar
 Senegal
 Tel. No.: (221) 825 70 14
 Mobile : (221) 634 25 41
 Fax No.: (221) 825 70 14
 Email: opusling@sentoo.sn
momarkhary@hotmail.com

Abdoul Aziz NDIAYE
 BP 29520
 Dakar
 Sénégal
 Mobile: (221) 661 20 67
 E-mail: azizndiaye-diamatil@yahoo.fr

Serigne DIAGNE
 Dakar
 Sénégal
 Tél.: (221) 832 22 82
 Email: serdiagne@yahoo.com

Marie-Aïda DIOP-WANE (Ms)
 Dakar
 Sénégal
 Tél.: (221) 824 10 31
 Email: mariaïda02@hotmail.com
mariaïda@sentoo.com

ANNEXE C

Liste des documents

Ordre du jour provisoire

Liste des participants provisoire

Document de discussion sur les questions et options pour orienter le premier Atelier consultatif

Rapport de la réunion du groupe indépendant d'experts pour développer les critères d'éligibilité, Nairobi, Kenya, 5-7 janvier 2005

ANNEXE D

Résolution du premier Atelier consultatif du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne telle qu'adoptée le 20 janvier 2005 à Dakar, Sénégal

LES PARTICIPANTS

Reconnaissant que la plupart des ressources halieutiques en Afrique subsaharienne sont pleinement exploitées ou surexploitées et que la gestion du secteur nécessite d'être renforcée de manière à atteindre les objectifs du SMDD sur les pêches durables et la réduction de la pauvreté;

Reconnaissant que les pays côtiers d'Afrique subsaharienne nécessiteront l'appui des bailleurs de fonds pour le renforcement de la gestion du secteur et l'atteinte de ces objectifs;

Accueillant favorablement le Partenariat stratégique en vue de la mise en place d'un fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en Afrique subsaharienne (Partenariat stratégique) en tant que mécanisme de financement capable de générer un tel appui;

Soulignant l'importance pour ce Partenariat stratégique de collaborer et d'assurer la coordination avec les initiatives de la région, en cours et à venir, afin d'assurer les synergies et d'éviter les duplications;

Appréciant la collaboration entre la FAO, le WWF et la Banque mondiale dans la préparation de cette initiative;

Exprimant leur gratitude au Ministère de l'économie maritime du Sénégal pour avoir accueilli et facilité ce premier Atelier consultatif;

LES PARTICIPANTS

Ont convenu des buts et objectifs du Partenariat stratégique et de la liste des types de projets qu'il devrait appuyer tel que détaillé dans le rapport du premier Atelier consultatif;

Recommandent que les projets liés aux estuaires, aux lagons, aux zones humides et autres habitats qui contribuent aux pêches maritimes soient éligibles aux financements du Partenariat stratégique;

Recommandent que les projets liés à la diversification de moyens d'existence – y compris l'aquaculture durable – de manière à réduire la dépendance vis-à-vis des ressources halieutiques limitées soient éligibles aux financements du Partenariat stratégique;

Ont convenu de la nécessité de créer une structure de gouvernance spécifique au Partenariat stratégique et des principes qui la régiraient tels que détaillés dans le rapport du premier Atelier consultatif;

Ont convenu du fait que cette structure soit composée d'un Comité consultatif régional (CCR) et d'un Secrétariat pour lesquels un financement séparé devra être recherché;

Ont convenu des fonctions générales que le CCR devrait assurer et sur les parties prenantes qui pourraient y être représentées tel que décrit dans le rapport du premier Atelier consultatif;

Recommandent que les trois organisateurs engagent un consultant qui sera chargé d'élaborer la structure de gouvernance en prenant en compte les diverses options relatives à la représentativité, au principe de rotation, aux fonctions et au budget nécessaires à cette structure;

Ont convenu des principes opérationnels du Partenariat stratégique et des critères d'éligibilité des projets tel que détaillés dans le rapport du premier Atelier consultatif;

Recommandent que le procédé de sélection des projets soit rendu aussi simple que possible;

Recommandent que les termes de référence du consultant incluent l'élaboration d'options pour la simplification du cycle de projet afin de permettre un accès rapide au fonds et une mise en œuvre rapide des projets;

Recommandent qu'un mécanisme de financement similaire soit mis en place pour les pêches continentales d'Afrique subsaharienne;

Recommandent que les indicateurs de suivi et d'évaluation soient développés sur la base du type de projet, des résultats attendus et des exemples proposés durant le premier Atelier consultatif;

Recommandent que, de manière à faciliter l'accès des pays au fonds, le FEM considère la possibilité de réduire le ratio de cofinancement actuellement fixé à 1 pour 3 (à 1 pour 2) et qu'en conséquence le montant total du fonds fixé à soixante millions de dollars EU soit également augmenté;

Recommandent que (i) le Partenariat stratégique développe une stratégie de communication afin de sensibiliser le public sur l'importance d'assurer la durabilité des pêches et son lien avec la réduction de la pauvreté, (ii) les projets éligibles comprennent des activités appropriées de sensibilisation des parties prenantes sur l'importance des pêches durables, et (iii) les organisateurs préparent un document de travail sur la communication qui pourra être discuté et développé à l'occasion du second Atelier consultatif.

ANNEXE E

Communication du Dr Samba Diouf, Directeur, WAMER (West Africa Marine Ecoregion), WWF

La pêche est une activité extrêmement importante au niveau de l'Afrique subsaharienne. Elle fournit des emplois (environ 3 millions), procure des devises et contribue à l'alimentation de notre région mais également d'autres continents comme l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

Malheureusement, la situation de plusieurs des stocks halieutiques, notamment les espèces à haute valeur commerciale est inquiétante. De la même manière, plusieurs unités de transformation des produits halieutiques connaissent des difficultés.

Il faut oser le dire, le secteur de la pêche dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, connaît une crise. Les conséquences sociales et économiques de cette crise peuvent être catastrophiques si des mesures énergiques et rapides ne sont pas prises.

Heureusement, cette situation n'est pas irrémédiable. L'histoire de l'exploitation des ressources halieutiques nous apprend que certaines parties du monde ont connu une crise du secteur de la pêche plus aiguë, mais sont parvenues à la résoudre. Une des approches majeures qui a aidé ces pays à sortir de cette crise a été la constitution d'un Partenariat et l'implication de tous les acteurs du secteur dans le processus décisionnel, la mise en œuvre des solutions et leur suivi. Il faudrait donc que ceci nous inspire.

Cette initiative d'un Partenariat stratégique en vue de la mise en place d'un fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en Afrique subsaharienne arrive à son heure. Elle constitue une des dernières chances pour sortir notre région de cette crise et lutter efficacement contre la pauvreté des communautés côtières.

Les solutions pour asseoir une pêche durable en Afrique subsaharienne sont à notre portée. Elles requièrent cependant au moins quatre conditions sur lesquelles les critères d'éligibilité des projets doivent insister:

- La mise en place d'une bonne gouvernance des pêches, qui est véritablement un problème central. Il ne faudra pas qu'on confonde administration politique et administration des pêches, même si souvent, les deux sont intimement liées.
- L'instauration d'un réel Partenariat, d'une véritable cogestion et la responsabilisation effective des communautés de pêcheurs. Il est indispensable d'associer les différents acteurs de la pêche dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des décisions importantes.
- Le développement d'une vision partagée.
- La volonté et le courage politique de résoudre les problèmes.

A cela, il faudra ajouter le fait qu'il faut qu'on comprenne que l'échelle nationale, qui est utilisée pour élaborer les projets dans le cadre du fonds d'investissement, n'est pas toujours la plus pertinente pour résoudre les problèmes de la pêche. Il est indispensable, que des mécanismes assurant l'intégration des échelles sous-régionales (ou écorégionales) et locales soient mis en place. Le WWF, la FAO et d'autres institutions internationales peuvent jouer un rôle important dans ce domaine.

Il est indispensable, également, que notre initiative rende plus visibles les expériences innovatrices réussies capables d'inspirer et de servir de modèle. A ce titre, je voudrais juste citer deux exemples qui appartiennent à la sous-région ouest africaine qui abrite ces premières consultations:

- le modèle de gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin de Cayar, où le WWF travaille avec d'autres ONG locales comme la FENAGIE, le Comité de pêche de Cayar et les communautés pour établir des règles permettant de réduire le gaspillage des ressources halieutiques, d'éviter la dégradation de l'environnement et de mettre en place des mesures de solidarité sociale. Ce modèle, tout en permettant la réduction des captures, a permis d'augmenter de manière significative les revenus des pêcheurs grâce à une meilleure organisation du marché.
- Le deuxième exemple concerne le Partenariat entre quatre organisations internationales (WWF, IUCN, FIBA, Wetlands International), des ONG locales et les gouvernements de 7 pays de la sous-région ouest africaine. Il s'agit du PRCM, Programme Régional de conservation marine, qui a mis en place un Partenariat pour résoudre les problèmes qui nécessitent une approche écorégionale. Ce programme financé par l'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal, la Fondation MAVA et la France, connaît un réel succès en matière d'aires marines protégées, de promotion de pêche durable et de préservation des espèces menacées.

J'aimerais terminer ma déclaration en reprenant de manière résumée le message, que tout au long de cette déclaration, j'ai voulu transmettre.

Le secteur de la pêche dans la région subsaharienne est en crise, mais la situation n'est pas irrémédiable. Cette initiative est une chance pour résoudre cette crise, si nous mettons en place des projets qui favorisent une bonne gouvernance des pêches, promeuvent une réelle cogestion et permettent l'expression d'une volonté et d'un courage politique de résoudre les problèmes de la pêche.

ANNEXE F

Communication de M. Waly A. Ndiaye, Représentant adjoint de la FAO au Sénégal

Au nom du Directeur Général de la FAO, Monsieur Jacques Diouf, et du Sous-Directeur du Département des pêches, Monsieur Ichiro Nomura, je tiens à remercier le Gouvernement de la République du Sénégal d'avoir bien voulu accueillir le premier Atelier consultatif du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement à l'appui de la durabilité des pêches en Afrique subsaharienne.

Comme vous le savez, la FAO a décidé de se joindre à la Banque mondiale et au Fonds mondial pour la nature (WWF) pour la planification d'un Partenariat stratégique et la mise en place d'un mécanisme de financement à l'appui d'une pêche durable dans les pays côtiers de l'Afrique subsaharienne. La présente phase de planification d'une durée de 10 mois est subventionnée par le projet de développement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Ce Partenariat stratégique en vue de la mise en place d'un fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en Afrique subsaharienne représente une grande opportunité pour faire du secteur des pêches une activité durable, une source importante de croissance économique, une composante essentielle de la sécurité alimentaire au niveau national et régional, et enfin de valoriser son potentiel pour réduire la pauvreté.

En effet, les pêches maritimes jouent un rôle important dans l'économie des pays côtiers d'Afrique subsaharienne. Le secteur de la pêche contribue de façon prépondérante aux revenus des populations rurales et à l'emploi. Il attire des investissements locaux et étrangers considérables et contribue de façon significative à la sécurité alimentaire. De plus, il est une source substantielle d'entrée de devises et contribue au financement du budget de l'Etat dans plusieurs pays de la région.

Malgré l'importance de la pêche côtière, l'intensification de l'exploitation des stocks de poisson dans l'ensemble de la région conduit à leur surexploitation et à leur appauvrissement, ce qui menace la contribution future de ces ressources au développement économique, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale. Parallèlement, la demande régionale et mondiale de poisson continue de progresser en raison de la croissance démographique et économique, ce qui augmente les prélèvements sur les ressources marines.

Un fonds d'investissement pour la gestion durable des pêches en Afrique subsaharienne offrira des possibilités de renforcer les initiatives en cours des gouvernements, de la société civile, des organisations régionales de pêches, des programmes sur les grands écosystèmes marins, ainsi que celles du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest.

Les domaines possibles d'intervention et d'assistance de ce fonds sont, par exemple:

- le renforcement de la gouvernance des pêches, y compris en matière de politiques publiques, et de cadres juridiques et institutionnels;
- la gestion, et éventuellement la réduction, de la capacité et de l'effort de pêche;
- le renforcement des capacités humaines;

- l'intégration des communautés dépendant totalement ou partiellement de la pêche aux stratégies de lutte contre la pauvreté;
- l'amélioration de la viabilité financière et économique du secteur.

Dans ce contexte, la FAO est heureuse de coopérer avec les pays de la région, les organisations régionales des pêches et les programmes des grands écosystèmes marins, et bien entendu nos partenaires dans cet exercice de planification la Banque mondiale et le Fonds mondial pour la nature. Nous sommes tous reconnaissants au Fonds pour l'environnement mondial de soutenir financièrement la phase de planification de ce Partenariat et nous espérons que celui-ci deviendra un des principaux programmes du FEM dans la région. Nous comptons aussi beaucoup sur les institutions financières bilatérales et multilatérales et sur les différents bailleurs de fonds pour rejoindre bientôt ce Partenariat stratégique.

J'émetts finalement le vœu que les résultats de ce premier Atelier de planification représentent un premier pas essentiel dans le démarrage effectif de ce Partenariat stratégique et voudrais vous assurer que la FAO, par l'intermédiaire de son Département des pêches, continuera à vous apporter son appui technique dans les efforts que vous faites pour assurer un développement durable et équitable du secteur des pêches dans vos pays respectifs.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE G**Communication par M. François Le Gall, Responsable principal des travaux, Région Afrique, Banque mondiale**

It is now well documented that marine fisheries are facing a crisis worldwide, as over-fishing has steadily increased over the last 20 years and catches of the most valuable fish have fallen in an accelerated fashion in many areas. No one is more affected by this crisis than developing countries, where the income of the majority of the 30 million small-scale fishers is now rapidly declining, and the food security of about 400 million poor people living in tropical coastal areas is threatened.

To address this growing crisis, in 2002 the World Summit on Sustainable Development (WSSD) in Johannesburg called on all nations to maintain or restore their fish stocks to sustainable levels by 2015. The WSSD also called on international institutions to support developing countries to meet the sustainable fisheries and poverty reduction targets.

For all of these reasons, in early 2004 the World Bank's senior management approved a re-engagement by the institution in the fisheries sector, based on an approach outlined in a World Bank Fisheries Approach Paper: *Saving Fish and Fishers*. This approach states that the World Bank will focus on assisting developing countries to improve their governance of the sector and the management of the resources.

As you well know, nowhere is this approach more relevant or necessary than in Sub-Saharan Africa, where marine fisheries provide an important source of livelihoods for millions of poor people and where fish provide roughly 23 percent of the daily animal protein intake for the population, in some coastal countries as much as 70 percent, far higher than the global average of 16 percent. Throughout the region the exploitation of fish stocks is increasing, as is the number of overexploited and depleted stocks.

Now that it is re-engaging in the sector, the World Bank is focusing on the Africa region as a priority for any possible support for fisheries, as is the Global Environment Facility (GEF). In 2003 the GEF asked the World Bank to explore the possibility of developing a broad funding mechanism to facilitate such support from the World Bank, GEF and other interested donors and partners. Based on internal discussions as to what type of funding mechanism would be feasible within the World Bank's institutional framework, by mid 2003 the World Bank submitted a concept to the GEF for a Strategic Partnership for a Sustainable Fisheries Investment Fund in Sub-Saharan Africa. That concept was approved, and the World Bank asked FAO and WWF to assist as planning partners with the preparation.

On behalf of the World Bank, let me once again warmly thank the Government of Senegal who has kindly accepted to host the first regional consultation. Let me also thank our two planning partners (FAO and WWF) and the participants. I would like to stress to you that today is the beginning of the preparation process, and that it begins with wide consultation with you. Nothing has been detailed yet, as this concept will be designed by stakeholders in the region through consultations such as this one and ongoing dialogue. So, we hope this will be a promising initiative for the region, and that you can provide suggestions and guidance as to how it would work – as the direction really will have to come from you.

Je vous remercie.

ANNEXE H

Communication d'ouverture par M. Sidy Guèye, Directeur de cabinet au Ministère de l'économie maritime, Ministre d'Etat, Sénégal

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministère de l'économie maritime, Djibo Leïty KA, retenu par d'autres obligations, m'a demandé de vous transmettre ses sentiments de regret de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui.

C'est donc en son nom que j'ai le grand plaisir de présider à l'ouverture de cet Atelier consultatif sur le «*Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique subsaharienne*».

Au nom du Gouvernement du Sénégal, je souhaite la bienvenue et un agréable séjour à tous les participants.

Comme vous le savez tous, les ressources halieutiques des pays de l'Afrique subsaharienne, à l'image des pêcheries mondiales, sont soumises à une forte pression de pêche de la part des flottilles artisanales et industrielles de la région mais également de la part de celles des pays étrangers pêchant dans nos eaux par le biais des accords de pêche.

Les conséquences de ces prélèvements excessifs sont parfois désastreuses aussi bien pour les ressources biologiques, pour les populations qui les exploitent que pour les économies de nos pays respectifs.

Compte tenu du caractère partagé de certains stocks, de la similarité de nos pêcheries et de la faiblesse de nos moyens, il nous sera difficile de résoudre isolément et de façon satisfaisante, les problèmes d'exploitation, de conservation et de reconstitution des stocks halieutiques dégradés.

La planification d'un Partenariat stratégique et la mise en place d'un mécanisme de financement à l'appui d'une pêche durable dans les pays côtiers d'Afrique subsaharienne nous donne l'espoir d'une solution heureuse des problèmes que je viens de citer.

Le mécanisme de financement que vous proposez, de concert avec la Banque mondiale et le WWF, est en parfaite cohérence avec la vision du Président de la République du Sénégal, *Maître Abdoulaye WADE*.

En effet, lors de la Conférence Ministérielle sur les mécanismes de financement du NEPAD tenue à Dakar du 12 au 14 octobre 2004, en sa qualité de Coordonnateur du volet Environnement, le Président de la République avait décliné sa réelle volonté de mettre en place un cadre approprié de financement.

La conférence avait, dans ce cadre, un double objectif:

1 – Contribuer à la mise en place des mécanismes de financement durable pour la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles;

2 – Développer une plate-forme régionale commune et intégrée sur la gestion des ressources marines et côtières comme exemple au niveau africain.

Comme vous le voyez, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de même que la création d'Organismes sous régionaux et régionaux à l'image de la Commission Sous-régionale des pêches (CSRP), participe de cet effort de coopération en Partenariat stratégique.

Cet Atelier qui constitue le premier de la série dans le processus de mise en place d'un mécanisme de financement des pêches durables en Afrique, s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du département de l'Economie maritime mais également avec la volonté des différents acteurs du secteur de la pêche, de coordonner leurs actions pour une meilleure synergie des interventions.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous les partenaires pour les efforts qu'ils ne cessent de consentir pour accompagner et appuyer les politiques de développement de nos gouvernements.

En souhaitant un plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le premier Atelier consultatif sur le «*Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique subsaharienne*».

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE I

Description du cycle de projet sur l'exemple du Partenariat stratégique pour les bassins de la mer Noire et du Danube

Les projets éligibles sont préparés et évalués dans le cadre des procédures en vigueur à la Banque mondiale, puis sont soumis au secrétariat du FEM qui recommande leur approbation au Fonctionnaire exécutif en chef. Les documents exposant l'idée de projet sont soumis aux coordonnateurs du Fonds d'investissement de la Banque mondiale qui les analysent à la lumière des critères d'éligibilité du Partenariat et apportent leur appui en matière de conception de projets. Ils sont ensuite soumis au secrétariat du FEM qui les recommande pour approbation au coordonnateur du FEM auprès de la Banque mondiale. Le processus d'approbation des projets est continu et formalisé. Il s'appuie sur les programmes relatifs aux grands écosystèmes marins et aux activités qui existent en instaurant une démarche rationalisée d'approbation des projets nationaux renforçant les actions menées autour de ces écosystèmes.

Une proposition de projet indique si une demande de PDF-N (financement pour la préparation du projet) sera formulée. Les allocations de subventions concernant la préparation du projet sont traitées indépendamment des ressources du Fonds d'investissement.

Lorsque le document d'information du projet est rédigé, la Banque mondiale le soumet au Fonctionnaire exécutif en chef du FEM pour approbation, conformément aux procédures simplifiées qui existent pour l'adoption des projets de taille moyenne. Si le projet répond aux critères d'éligibilité, le Fonctionnaire exécutif en chef du FEM donne son approbation pour un montant ne pouvant excéder la limite de chaque tranche prévue par le Fonds d'investissement. En conséquence, les projets qui entrent dans le cadre du Partenariat ne sont pas soumis au Conseil du FEM pour approbation par le biais des programmes de travail des réunions du Conseil ou des programmes de travail intersessions. Les procédures d'administration, d'acquisition et de décaissement de la Banque mondiale sont utilisées.

Si le Fonds d'investissement cofinance le projet avec une autre institution financière internationale, qui a le statut d'agent d'exécution auprès du FEM (par exemple la BERD, dans le cadre des politiques d'activités élargies), les mécanismes de gestion respectent les procédures mises en place pour la coopération entre la Banque mondiale et les agents d'exécution. Ce sont donc les procédures standards d'évaluation de projet de l'agent d'exécution concerné et non celles de la Banque mondiale, qui sont appliquées. Dans ce cas, les soumissions de PDF-B au FEM sont également prises en charge par l'agent d'exécution au lieu de l'être par la Banque mondiale, en respectant les procédures de cette dernière, notamment en matière de rapports réguliers, de coordination avec l'ensemble des activités du Fonds d'investissement, des aspects liés au suivi et à l'évaluation de ces projets, etc.

ANNEXE J

Liste des éventuels indicateurs d'éléments de suivi et d'évaluation par type de projets/activités

Types des projets/activités	Indicateurs
1. Une stratégie à long terme	1.1 Les pays côtiers d'Afrique subsaharienne bénéficiaires du fonds ont développé et mis en œuvre une stratégie à long terme pour une pêche durable
2. Amélioration de l'administration des pêches	2.1 Nombre de pays ayant mis en œuvre des mesures préconisées par le CCPR
3. Cadre administratif et légal efficace, renforcement des capacités	3.1 Existence d'une masse critique d'experts pour assurer une pêche durable 3.2 Les codes nationaux de pêche et la réglementation sont adaptés aux objectifs d'une pêche durable
4. Renforcement des capacités pour la négociation des accords de pêche	4.1 Existence de cellules d'experts au niveau des administrations pour la négociation des accords de pêche 4.2 Nombre d'experts formés aux techniques de négociation des accords de pêche actifs dans les pays 4.3 Nombre de séminaires organisés sur les accords de pêche 4.4 Les principes de durabilité compris dans les codes nationaux et la législation sont pris en compte dans les accords de pêche
5. Des mesures pour augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques	5.1 Nombre d'entreprises et de personnes impliquées dans le traitement des produits halieutiques et quantités traitées 5.2 Nombre de femme formées pour la valorisation des produits halieutiques
6 Mesures de cogestion	6.1 Les zones destinées aux processus de CG et les nombres de communautés impliquées dans ce processus 6.2 La pêche est intégrée aux processus de lutte contre la pauvreté 6.3 Nombre de pays ayant inscrit la CG dans leur lettre de politique sectorielle
7. Développement des capacités des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche pour participer aux activités de cogestion.	
8. Mesures de gestion des droits d'accès	8.1 Nombre de pays ayant adopté les systèmes de droit d'accès à la pêche
9. Mesures d'application des lois concernant le contrôle, la surveillance et le suivi évaluation dans le secteur des pêches	9.1 Réduction/Eradication de la pêche IUU

Types des projets/activités	Indicateurs
10. Lorsque des problèmes de surcapacité existent, des mesures de réduction des capacités de pêche sont prises	10.1 Nombre de pays ayant mis en place des mesures de réduction de la surcapacité
11. Des réseaux d'aires protégées marines efficaces assurant des bénéfices aux communautés côtières	11.1 Nombre de pays ayant mis en place des AMP et nombre des AMP
12. Promotion de la conservation des zones écologiquement importantes pour les pêcheries	12.1 Identification et préservation des zones écologiquement importantes pour les pêcheries y compris les zones de reproduction, les nourriceries et les voies de migration
13. Promotion de sources de revenus alternatives	13.1 Développement de l'aquaculture comme domaine d'activités alternatives 13.2 Nombre de pêcheurs reconvertis à d'autres activités 13.3 Diversification des types de pêcheries exploitées 13.4 Nombre de produits halieutiques valorisés
14. Renforcement des capacités de recherche, d'aménagement et de gestion des pêches	14.1 Nombre de campagnes de recherche menées 14.2 Développement des ressources humaines 14.3 Nombre de pays ayant mis en place des plans d'aménagement et de gestion
15. Evaluation des ressources halieutiques	15.1 Nombre de pays disposant de bases de données fiables
16. Renforcement des capacités en communication (IEC)	16.1 Développement d'un site Web 16.2 Bulletins développés 16.3 Nombre de plans de communication développés et mis en œuvre
17. Renforcement des capacités des administrations des pêches	
18. Renforcement des capacités de la société civile	18.1 Nombre d'ONG et d'associations travaillant dans le domaine la pêche et l'environnement marin appuyées par le fonds au travers des pays
19. Préservation des espèces menacées	19.1 Des programmes de préservation des espèces menacées sont mis en place et des lois renforçant la protection des espèces menacées sont élaborées et mises en œuvre
20. Réduction des prises accessoires	20.1 Des méthodes de pêche permettant de réduire les prises accessoires sont adaptées 20.2 Utilisation des prises accessoires 20.3 Obligation d'utiliser les TED
21. Appui aux exportations et à l'amélioration de la qualité des produits halieutiques	21.1 La quantité de produits halieutiques ayant accès au marché international 21.2 Adoption et mise en œuvre des procédures HACCP
22. Intégration de la pêche aux stratégies de lutte contre la pauvreté	22.1 Impliquer la pêche dans les DRSP
23. Amélioration la viabilité financière du secteur de la pêche	23.1 Mise en place de crédits adaptés

Types des projets/activités	Indicateurs
24. Réduction des incidences négatives des autres secteurs sur la pêche	24.1 Des études d'impact environnemental stratégiques sont menées
25. Promotion de la gestion intégrée	25. Des plans de gestion intégrée des ressources marines et côtières sont adoptés et mis en œuvre
26. Mesures de développement de la pêche dans les pays où les ressources halieutiques sont sous-exploitées	26.1 Introduction de nouvelles techniques de pêche pour augmenter la production halieutique 26.2 Promotion des investissements 26.3 Développement des infrastructures
27. Réduction des pertes après capture	27.1 Mise en place d'infrastructures permettant de réduire les pertes après capture 27.2 Formation des pêcheurs dans la conservation et la transformation des produits halieutiques 27.3 Recherche de marchés
28. Amélioration de la sécurité en mer	28.1 Réduction des accidents et des pertes en vies humaines 28.2 Service de météo marine mis en place 28.3 Formation et équipement des pêcheurs artisanaux
29. Préservation de l'environnement marin	29.1 Des mesures de réaction rapide en cas de catastrophe sont mises en place 29.2 Mise en place de systèmes de suivi 29.3 Utilisation d'indicateurs biologiques pour suivre l'état de l'environnement marin 29.4 Les instruments pertinents de l'OMI, notamment les plans POLMAR sont mis en place dans les pays côtiers de l'ASS y compris des plans nationaux de lutte contre les marées noires 29.5 Des méthodes d'exploitation pétrolière respectueuses du milieu marin sont adoptées 29.6 Les initiatives des communautés de base de préservation de l'environnement sont appuyées.